

Page 1	Editorial - Les bienfaits de la pêche
Page 2	Confinement - Les « vieux » à la maison ! / Sécheresse - L'éternel retour
Page 3	Diversifier l'offre de pêche à Genève - Pour que chacun trouve sa place
Pages 4-5	Truite arc-en-ciel - La position de l'OFEV contestée / Cormorans - La solution du canton de Berne
Pages 6-7	Espace réservé aux cours d'eau - L'EAWAG soutient les pêcheurs ! / Silures : quelques images
Pages 8-9	P'tites Nymphos - Brèves de la pêche locale et régionale
Page 10	Pollution chronique de l'Aire - Renaturer ne suffit pas à améliorer la qualité de l'eau
Page 11	Pollution accidentelle de l'Aire - Coup du sort ... l'accident est survenu !
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

Editorial : la pêche, un vrai moment de ressourcement

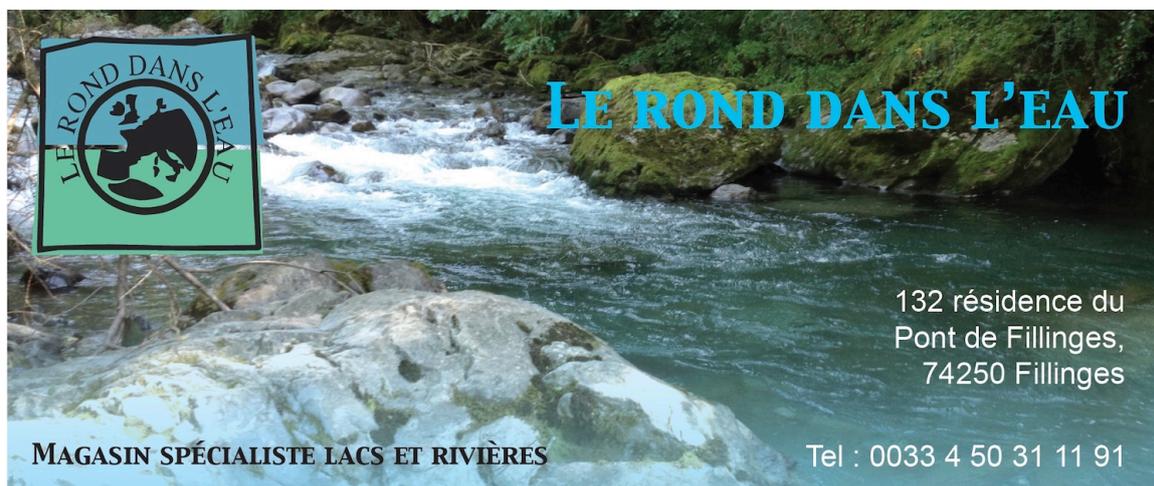
Durant la période de confinement strict suite à la pandémie du Coronavirus, les autorités françaises ont interdit **toute activité de loisirs non indispensable** en précisant que la pêche amateur en fait partie. Les autorités helvétiques de leur côté ont laissé cette possibilité à la population à condition que les règles d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées. Pratique essentiellement « solitaire », la pêche en rivière ou sur les plans d'eau est restée possible en Suisse durant toute cette période de semi-confinement.

On ne le dira jamais assez : se retrouver dans la nature, sur la berge d'un cours d'eau, d'un étang ou sur le lac, est un moment de détente privilégié et un excellent moyen de diminuer le stress et les pensées négatives liées à la pandémie. La preuve : durant les deux derniers mois, plus de 500 personnes ont contacté le Service de la Pêche dans le but d'acquiescer un permis ... et ont découvert pour un certain nombre d'entre elles qu'il est nécessaire d'être en possession de l'attestation de compétences pour la pêche (SaNa).

Cette pandémie nous aura aussi rappelé que le contact avec la nature et le grand-air, que ce soit à la pêche, lors d'une promenade dans la nature ou une balade en forêt, est une condition indispensable au bien-être des êtres humains que nous sommes.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle saison de pêche, malgré les difficultés et les limitations, profitez-en pour prendre un grand bol d'air et de nature !

Daniel JIMENO - président FSPG



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Pêche et coronavirus

(MP) La pandémie du Covid-19 a suscité beaucoup de questionnements en lien avec la pratique de la pêche. La pêche professionnelle, assimilée à une activité de production alimentaire, est de facto restée autorisée. La pêche amateur, loisir essentiellement « solitaire », ne contrevient pas aux prescriptions fédérales notamment celle concernant la distanciation sociale. Il est à noter que le début de la pandémie a coïncidé avec l'ouverture de la pêche en rivières. Souvenez-vous : l'apéro-grillades du 7 mars 2020 s'est déroulé comme à l'accoutumée à l'étang de Richelien, avec encore pas mal de poignées de mains et surtout une promiscuité encore considérée comme normale à ce moment là. Tout a changé par la suite : rassemblements de 5 personnes au maximum, distanciation sociale de 2 m, fermeture des chantiers et commerces non essentiels, etc. Alors que chez nos voisins français la « pêche de loisir » fut interdite sur tout le territoire à partir du 20 mars, en Suisse elle fut encore admise (**voir l'édito en p. 1**). Mais la recommandation demandant de « rester à la maison, même par beau temps », en a découragé plus d'un et surtout ceux d'entre-nous qui ont atteint l'âge fatidique de la retraite ! En temps normal, les retraités sont plutôt favorisés puisqu'ils disposent de temps en semaine pour arpenter les rivières et voguer sur le lac. La pandémie a tout chamboulé puisque les « petits-jeunes » ont pu continuer de se rendre sur les berges de nos rivières en cette période favorable car l'eau y coule encore en quantité ... et que les poissons sont actifs au sortir de la saison froide. Les veinards !!

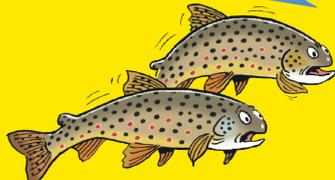
Sécheresse ... 2020 pire que 2018 ?

(MP) Les panneaux d'information et de prévention (*illustration ci-contre : un projet porté par la Commission de la Pêche*), qui furent posés durant l'été 2018 au bord de l'Allondon et de la Versoix, ont été temporairement retirés pendant l'hiver afin de « ne pas habituer les pique-niqueurs et autres baigneurs à leur présence permanente ».

Hélas, l'évolution climatique actuelle est telle qu'il faudra très probablement les laisser en place à demeure. De plus, à l'issue de la longue période de confinement due à la pandémie du Covid-19, la fréquentation du public a augmenté très fortement au bord des rivières genevoises, avec son lot d'incivilités, de feux au sol, d'excréments, de musique « sauvage » et rave-parties, de baigneurs et de barrages dans le lit des rivières. A quand un véritable plan de gestion du public avec des zones strictement surveillées et des amendes infligées ... comme au plus fort de la pandémie ??

INFORMATION AU PUBLIC

Barrages de pierres et baignade, non merci!
Pensez à nous, svp!

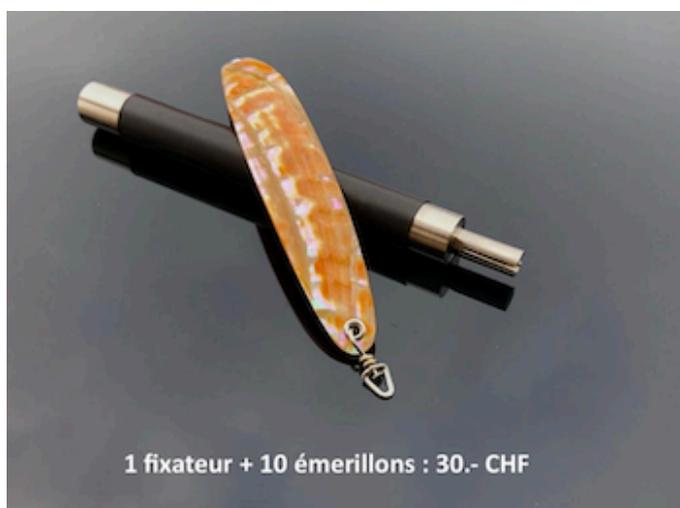


Le débit d'eau de nos rivières est très faible durant la période estivale
Du coup la faune aquatique est stressée et devient très fragile durant cette période.

POURQUOI FAUT-IL EVITER DE CONSTRUIRE DES BARRAGES ET SE Baigner ?

- Les barrages sont des obstacles à la libre circulation des poissons.
- L'eau se réchauffe dans les retenues des barrages, les algues s'y développent, consomment et diminuent l'oxygène que respirent les poissons.
- Les invertébrés aquatiques meurent par la destruction de leur habitat.
- Tout l'écosystème aquatique des poissons s'en trouve fortement perturbé.

LES POISSONS ET LES AUTRES HABITANTS DE VOS RIVIÈRES VOUS REMERCIENT
POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET COOPÉRATION !



Vidéo de démonstration du fixateur sur : www.pearllure.ch
Contact : Charles Kull : +41 79 425 10 00 / coolinvest@sunrise.ch

Diversifier l'offre pêche, et tout le monde sera gagnant

Nous, pêcheurs, amassons par nature du matériel, et pratiquons tous plusieurs techniques, en fonction du lieu, des eaux et de la saison. Il n'y a qu'à voir nos voitures, dont l'arrière ressemble plus à magasin de pêche qu'à un coffre.

Chaque fois que des espaces ont été réservés à des techniques particulières, ça a pourtant été la levée de boucliers. Cette posture doit maintenant changer !

Il y a ainsi des étangs de pêche qui doivent être réservés aux familles et aux enfants. Les fous furieux qui courent les arc-en-ciel du matin au soir stressent les gamins, au total mépris des règles en vigueur, énervent tout le monde. Qu'ils dégagent !

Il y a aussi les fans de pêche à la mouche, qui demandent à nouveau un secteur réservé à cette pratique sur l'Allondon et la Versoix. Par le passé, cette demande a souvent été mal reçue, alors qu'en réalité quasiment tout le monde pêche un moment ou à un autre à la mouche. Et force est d'admettre qu'une truite qui vient de gober pour la première fois sous un saule, après une heure ou deux d'attente (oui, on en est là, même en mai !), ne recommencera pas si elle reçoit directement sur la tronche la Mepps n°3 ou le bouchon à brochet du type qui était en face (hé oui, on en est là aussi !).

Il y a encore les sociétés de pêche qui aimeraient favoriser la pêche au coup, porte d'entrée simple mais géniale vers la pêche. Là aussi, difficile de se retrouver au bord d'un étang avec vos voisins qui pêchent au lancer, même s'ils sont sympas.

Enfin, il y a les types comme moi, qui tolèrent tout le monde, sauf ceux, facilement reconnaissables à la GoPro de leur visièrre, qui passent leur temps à courir dans l'eau devant vous, à manipuler, photographier et filmer leurs poissons vivants avant de les poster sur les réseaux sociaux. A titre personnel, je rêve d'un parcours « sans photo » où je ne risquerais pas de les rencontrer.

Bref, plutôt que d'être tous rassemblés aux mêmes endroits avec des attentes qui ne sont pas toujours compatibles les unes avec les autres, je plaide ici en faveur d'une diversification des règles et des techniques en fonction des lieux. Il ne s'agit donc pas d'exclure les uns au profit des autres, mais au contraire, d'optimiser la réglementation pour que chacun trouve les meilleures conditions possibles pour pratiquer la pêche qu'il aime.



Christophe Ebener - président de la CP

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247



www.articles-peche.ch

versoix@articles-peche.ch

Truite arc-en-ciel ... où est le problème?

Source : article paru dans le magazine PETRI-HEIL du mois de mars 2020. Texte de Nils Anderson & Erich Bolli; traduit de l'allemand par Maxime Prevedello.

Peut-on assumer la responsabilité de repeupler avec la truite arc-en-ciel dans des eaux où la truite fario n'a pratiquement plus aucune chance ? Les avis divergent sur cette question. "Petri-Heil" suit la discussion et prend position.

Les pêcheurs du Rhin alpin et des canaux intérieurs de la vallée du Rhin sont désespérés. Depuis des décennies, ils soulignent le déclin drastique de la truite fario. Cette rivière à truites, autrefois excellente, est de facto vide. En conséquence, les pêcheurs tournent de plus en plus le dos au cours d'eau. Pourquoi rester au bord de la rivière? Pour beaucoup d'entre eux, la solution est évidente. La truite arc-en-ciel, introduite dans les eaux suisses pour la première fois en 1887, s'adapte manifestement mieux aux conditions actuelles du Rhin alpin que sa parente indigène, la truite fario. Il y a un peu plus de 130 ans, les autorités de la pêche de l'époque ont voulu la naturaliser dans nos eaux. Cela n'a pourtant pas été la réussite espérée: la truite arc-en-ciel n'a pu survivre que partiellement dans le Rhin alpin, et ce uniquement parce que nos voisins autrichiens nous aidaient encore à certains endroits. Comme le repeuplement de la truite arc-en-ciel en Suisse s'est limité à des plans d'eau fermés et à des lacs de montagne, on ne trouve ici et là que de petites populations résiduelles dans les cours d'eau, la plupart d'entre elles étant probablement dues à des repeuplements clandestins.

La truite arc-en-ciel n'est pas un crapaud buffle

Beaucoup de choses ont changé depuis l'introduction de la truite arc-en-ciel en Suisse. Les milieux aquatiques ont subi des changements fondamentaux, les cours d'eau ont été canalisés, rectifiés, réchauffés, empoisonnés, pollués, endigués; la liste est longue et ne présage rien de bon pour l'habitat des rivières du Plateau et des contreforts alpins. Et si vous regardez l'"hiver" actuel, qui, mis à part le calendrier, n'a plus grand chose en commun avec un hiver des années 70, il n'est pas nécessaire d'être prophète pour se rendre compte que les perspectives de la truite fario et de l'ombre commun autrefois très répandus, qui dépendent tous deux d'eaux fraîches, ne sont pas du tout roses. Ce n'est que pour certaines "super-espèces", que la saison est plus belle : des espèces végétales et animales qui sont suffisamment souples pour s'adapter à des conditions en évolution rapide. Le chevaine et d'autres espèces de Cyprinidés, par exemple, mais aussi le cormoran. Les 130 dernières années constituent pratiquement une étude à long terme et montrent que la truite arc-en-ciel ne s'en sort pas assez bien chez nous pour se propager de manière invasive. Elle n'a pas le potentiel de l'écrevisse signal, du crapaud buffle, de la perche du Nil, du gobie à taches noires ou de la moule quagga, qui adoptent rapidement un nouvel habitat et le dominent.

La concurrence ?

Un argument récurrent des adversaires de la truite arc-en-ciel est la situation de concurrence qui se présente dans un cours d'eau entre la truite arc-en-ciel et la truite fario. Cet argument est maintenant considérablement relativisé lorsque l'on utilise les eaux de référence autrichiennes à titre de comparaison : lorsque les conditions sont favorables, on peut trouver de bons stocks de truites fario, qu'il y ait ou non des truites arc-en-ciel. Le mythe selon lequel la truite arc-en-ciel occupe et déplace les habitats de la truite fario, qui est né dans les années 1980 et qui s'est répété comme un moulin à prières depuis, a été réfuté depuis longtemps. Ce que la truite arc-en-ciel possède sur la truite fario, c'est une robustesse un peu plus grande. Elle est moins sensible à la température et moins sensible à la pollution microbiologique des eaux.





Opposés par principe

Les faits sont finalement assez clairs. On ne peut pas parler d'une "menace pour la faune et la flore" par la truite arc-en-ciel. Néanmoins, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ne voit pas la nécessité de libéraliser l'interdiction d'introduction de la truite arc-en-ciel en général. Les arguments avancés sont essentiellement les suivants : tant qu'il ne peut être exclu à cent pour cent que la truite arc-en-ciel ne supplante pas la truite fario, qu'elle ne présente pas de comportement envahissant, l'OFEV ne peut pas autoriser l'admission d'une espèce non indigène. Cependant, il est dans la nature des choses que cela ne peut jamais être complètement exclu. Les raisons de s'opposer à la truite arc-en-ciel sont principalement de nature politique et de principe : la truite arc-en-ciel est toujours considérée comme un "poisson non indigène" et n'est pas tolérée - **pour l'OFEV, mieux vaut ne pas avoir de truite du tout !**

Le facteur « pêche »

Si l'on considère les interactions entre les pêcheurs et l'écosystème comme un facteur pertinent, on peut certainement parler d'un effet positif de la truite arc-en-ciel sur les stocks d'ombres communs et de truites fario. Là où la truite arc-en-ciel est présente, les pêcheurs sont plus disposés à remettre à l'eau un ombre ou une truite fario qui ont été capturés. Certains circuits hôteliers en Autriche tiennent consciemment compte de ce fait et n'autorisent les pêcheurs qu'à conserver les truites arc-en-ciel. En outre, cette espèce attire les pêcheurs vers les rivières, ce qui a une influence généralement positive sur les milieux aquatiques. La présence de pêcheurs réduit la présence des piscivores et les pêcheurs prennent encore plus soin des cours d'eau. Les pêcheurs sont prêts à participer aux mesures de revitalisation, d'autant plus qu'ils considèrent que cela augmente leurs chances de capturer à nouveau quelque chose de pêchable un jour. Mais nous n'avons pas vraiment besoin d'expliquer cela à qui que ce soit, n'est-ce pas ?

Berne agit contre les cormorans près de Thoune

(Source : FCBP Info) La population d'ombres frayant dans le site de Schadau près de Thoune, autrefois la plus importante du pays, a considérablement diminué ces dernières années. Surtout qu'après la création d'une réserve OROEM, les cormorans ne pouvaient plus y être effarouchés. Afin de protéger les derniers reproducteurs d'ombres communs, le canton de Berne, avec l'accord de la Confédération, a délivré l'année dernière un permis spécial permettant d'abattre au maximum 20 cormorans entre le 1er janvier et la fin mars. L'objectif n'est pas d'éliminer un nombre maximum de cormorans, mais d'abattre le nombre nécessaire de ces volatiles pour les tenir éloignés des frayères de Schadau.

Dans le cadre de plusieurs actions coordonnées par l'inspection de la chasse, dix cormorans au total ont été abattus dans la région de Schadau entre janvier et mars 2020. La pression de prédation sur les ombres reproducteurs a ainsi été sensiblement réduite. Suite à cela, il n'a plus été observé plus de trois cormorans dans les environs de Schadau. Cette décision est valable pour quatre années supplémentaires et permet de protéger les reproducteurs contre la prédation des cormorans.

Remarque de la FSPG : il est bien connu et documenté depuis des années que les oiseaux piscivores mettent en danger les populations piscicoles et plus particulièrement les ombres communs. Le canton de Genève étant devenu une immense zone OROEM (lac Léman, Rhône genevois, Vallons de l'Allondon et de La Laire), cette situation rend la gestion et le tir des oiseaux piscivores pratiquement impossibles ... on se met à rêver que la solution bernoise puisse s'appliquer dans notre canton de manière étendue et avec la participation active de l'administration en charge de cette thématique, à savoir l'OCAN.

Espace réservé aux cours d'eau : une largeur particulièrement étendue est indispensable !

Source : Eawag: L'institut de recherches aquatiques du domaine des EPF

Les exigences formulées dans la Loi sur la protection des eaux (LEaux) quant à la largeur de l'espace à réserver aux eaux correspondent au minimum nécessaire pour que les milieux aquatiques puissent assurer leurs fonctions. Les petits ruisseaux doivent être bordés d'une bande de terre préservée particulièrement étendue par rapport à leur largeur car les flux de matières entre milieu terrestre et aquatique sont indépendants de ce facteur." C'est ce que montrent des recherches et une étude bibliographique menées par l'Eawag, qui servent maintenant de base de décision au Tribunal fédéral



« Les cours d'eau ont besoin d'espace. L'Inn revitalisé à Bever »
© Flurin Bertschinger/Ex-Press/OFEV

Tout a débuté lorsque l'expert en écologie Florian Altermatt, chef d'un groupe de recherche à l'Eawag et professeur d'écologie aquatique à l'université de Zurich, accepta de présenter un exposé devant des juristes. Cette conférence, tenue devant 350 personnes au séminaire annuel de l'Association pour le droit de l'environnement (ADE), a entraîné plus de travail que prévu. Pour la préparer, Florian Altermatt dut compiler les résultats de ses propres recherches puis comparer les résultats

de nombreuses études réalisées dans le monde entier sur la fonction écologique de l'espace réservé aux eaux. Il s'est alors particulièrement concentré sur la question de savoir quelle devait être la largeur minimale de cet espace pour que les «fonctions naturelles» des eaux superficielles soient garanties conformément à la loi sur la protection des eaux ([art. 36a, LEaux](#)).

Des fonctions écologiques multiples

La fonction écologique de l'espace réservé aux eaux tient ...

- de son importance en tant qu'habitat faunistique et floristique et donc de son rôle pour la protection de la biodiversité ;
- du rôle qu'il joue dans les flux de matières entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (il fait la jonction entre les flux d'origine terrestre et aquatique et fait fonction de tampon face à la pollution susceptible d'atteindre les plans et cours d'eau) ;
- de son rôle de corridor pour la circulation des espèces.

L'espace réservé aux eaux peut d'autant mieux assurer toutes ces fonctions qu'il est grand et connecté. Pour les petits et très petits cours d'eau, son importance relève particulièrement des échanges entre milieu terrestre et aquatique. Pour les rivières et lacs plus importants, son rôle est davantage de créer des habitats, de permettre à la dynamique géomorphologique de s'exprimer et d'assurer une protection contre les inondations. La fonction récréative de l'espace réservé aux eaux n'a pas été étudiée spécifiquement.

La largeur indiquée par l'abaque n'est qu'une exigence minimale

La revue de Florian Altermatt, qui vient de paraître dans le [magazine «Droit de l'environnement dans la pratique»](#), montre que la largeur minimale de l'espace à réserver aux eaux indiquée par l'abaque à utiliser conformément à la législation correspond au minimum absolu à respecter pour que les fonctions naturelles soient assurées. Pour remplir correctement son rôle d'habitat, de zone tampon face aux pollutions et de régulateur de la température des eaux, l'espace réservé aux eaux **nécessiterait souvent une largeur bien supérieure.**

Une référence scientifique pour le Tribunal fédéral

En plus d'avoir débouché sur l'article des cahiers de l'Association pour le droit de l'environnement déjà mentionné, la conférence de Florian Altermatt a déjà aidé le Tribunal fédéral à justifier scientifiquement l'une de ses décisions. Avec l'association des paysans de Bâle, un agriculteur avait demandé à être dispensé de l'obligation de délimiter un espace réservé aux eaux le long d'un petit ruisseau. Objectant à cette demande, le Tribunal fédéral a souligné le rôle majeur de corridor écologique joué par les très petits cours d'eau pour la connexion des habitats et la circulation des espèces, citant explicitement le chercheur de l'Eawag. Il a par ailleurs indiqué que l'encouragement de la biodiversité avait même un effet positif sur la productivité agricole. En conséquence de quoi, le tribunal a rejeté la requête.

Article original

Umweltrecht in der Praxis / Droit de l'environnement dans la pratique (1/2020) : [Die ökologische Funktion der Gewässerräume](#) [open access; pdf]

Fichiers associés

[Fiche info de l'Eawag – L'espace à réserver aux cours d'eau \(2013\)](#)[pdf, 378 KB]

Silures m'étaient contés

Certains membres du comité de la FSPG ont bien pêché durant le confinement : les silures en particulier. Voici des images de belles captures réalisées ce printemps dans la Rhône genevois. Attention ! Selon le règlement, cette espèce est considérée comme «indésirable» dans notre canton et les captures ne doivent pas être remises à l'eau vivantes ... A noter un spécimen albinos capturé par le nouveau président de la FSPG.



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2020

Passeport-vacances 2020 : Annulé cause Covid

Fermeture petites rivières : dimanche 29 sept.

Fermeture salmonidés Léman : dim. soir 18 oct.

Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve* : samedi 30 novembre. *: les secteurs 6 et 7 de l'Arve demeurent ouverts du 1er au 31 décembre pour la pêche de l'ombre commun uniquement en mouche sèche.

Vidange du Rhône : un an de répit

Nos détracteurs nous reprochent souvent de ne pas être assez incisifs sur les dossiers chauds comme les abaissements-vidanges périodiques. Il aura fallu que la moitié de la planète soit confinée pour que la vidange n'ait pas lieu. Malgré notre imagination sans limite, on vous le confesse, nous n'y avons pas pensé ... Ce report, une bonne nouvelle ? Pas vraiment, après le calme vient la tempête : il faudra l'année prochaine dégager probablement plus de matières accumulées. Les poissons chercheront probablement autant l'oxygène que les patients frappés par le Coronavirus aux soins intensifs ... Reste que cette année 2020 devrait voir une faune piscicole du Rhône en meilleure santé que prévu !

Gardes de l'environnement : des policiers plutôt que des gestionnaires SVP !

La bêtise brutale de certains usagers de la nature genevoise, en augmentation malheureuse mais évidente dans le vallon de l'Allondon ainsi qu'au bord du Rhône urbain et des étangs de pêche, illustre que la pédagogie et les avertissements ne suffisent plus. Il faut maintenant contrôler et amender à large échelle. Sinon, cette minorité nombriliste prendra encore plus possession des espaces publics au bord des cours d'eau, et un jour ça va mal se terminer.

Arc-en-ciel dans l'Aire : c'était super !

Les repeuplements en truites arc-en-ciel ont lieu chaque année sur le versant français de l'Aire. Cette année, entre le repeuplement et l'ouverture de la pêche, une belle crue a fait descendre les poissons un peu plus en aval que d'habitude. En pleine zone renaturée, ça a été un réel plaisir de voir autre chose que des chevesnes et des vairons. Et la bonne nouvelle, c'est que malgré ces poissons non indigènes, et la joie des pêcheurs, la rivière et ses rives ont continué à fonctionner comme avant. Pas d'effondrement, ni fuite, ni disparition, ni traumatisme de la biodiversité genevoise. Même pas une petite déprime passagère. Dingue, non ?

Genève a urgemment besoin d'un service de gardes-pêche !

Aucune surveillance de la pêche début avril 2020. Ni en ville, ni ailleurs. Les conséquences, c'est triste à dire, ont été immédiates. Des pêcheurs dans les réserves, à la canne là où on ne peut pêcher qu'au cadre. Les gros triples sur les barbeaux en pleine reproduction. Il faut croire que la pêche attire (aussi) de vrais cons, et que l'autorégulation est illusoire. Un service de gardes-pêche est donc urgemment nécessaire.

Repeuplement des étangs de pêche : un échec prévisible ... à corriger rapidement

L'idée, pas mauvaise en soi, était de s'inspirer de ce qui se fait avec succès ailleurs, et de repeupler les étangs de pêche moins souvent, mais en plus grande quantité. **Résultat** : braconnage massif et à large échelle. Donc, soit on les surveille, soit on laisse tomber ces étangs de pêche, car là, on passe totalement à côté des objectifs, et la pêche en étang telle qu'on l'observe aujourd'hui devient indéfendable.

Merci au guichet pêche !

500 !!! C'est le nombre de permis annuels vendus au guichet du SLRP durant le confinement. Alors que de nombreux services de l'administration étaient fermés, et que le besoin de se retrouver au bord des cours d'eau grandissait chaque jour, le service de la pêche du canton informait quotidiennement les nouveaux pêcheurs et délivrait les nombreux permis. Bravo pour ce sens aigu du service public !

Qualité de l'eau de l'Allondon : vraiment si bonne que ça ?

L'Allemogne, qui se jette dans l'Allondon à l'amont du camping des Granges a la couleur typique des rivières jurassiennes, l'eau y est claire et on y trouve une belle quantité d'insectes et de gammarés. Les éclosions en fin de journée y sont riches et variées. L'Allondon, avant la confluence avec l'Allemogne, montre un lit rugueux et uniformément beige, l'eau y est grise et triste. Sous les galets, la biomasse d'insectes est catastrophique. Le bilan écologique de ces deux cours d'eau est pourtant quasiment le même, selon le document disponible le plus récent (<https://www.ge.ch/document/eau-rapports-scientifiques-etat-sante-rivieres/annexe/0>), alors que la différence saute aux yeux. Il est où le problème ?

Vide sidéral

Alors que les députés MCG ont déposé une motion en faveur de l'Aire genevoise (lire ci-contre), la motion de la députée Christina Meissner en faveur d'une gestion de l'eau à l'échelle du bassin genevois, adoptée il y a plus de deux ans par une écrasante majorité du Grand Conseil, n'a toujours pas reçu de réponse. L'attente et le vide semble donc être la stratégie du département du Territoire en faveur des cours d'eau genevois.

Allondon : vide sidéral bis

Après avoir été totalement fermés durant la période de confinement, les parkings de l'Allondon ont été enfin rouverts ! Malheureusement, aucune régulation des flux, et encore moins des activités humaines, n'a accompagné cette ouverture au public. **Conséquence** : ceux qui étaient à la pêche samedi 23 mai ont été les témoins malheureux d'une rave partie entre le pont des Baillets et celui de Granges. Des types endormis sur le sol, des déchets partout et des excréments presque derrière chaque buisson. La grande classe, en plein milieu d'une zone alluviale d'importance nationale, joyau de la nature genevoise. Ça fait pourtant plus d'une décennie que les pêcheurs et les protecteurs de l'environnement demandent un **plan de gestion du public** dans le

vallon de l'Allondon. Ce dernier est en travail depuis quelques mois et la Crise du Coronavirus a montré combien la gestion du public est urgente et nécessaire .



Rhône genevois : qui est responsable de ce fiasco ?

Des années que ça dure, et toujours aucune amélioration sur le terrain. Le projet de la passe à poissons du Seujet est paralysé. L'augmentation des débits minimaux et la fin des éclusées ont été remis aux mains de la Confédération, et personne ne semble gêné, au sein de l'Etat, que plus rien ne bouge. La production de salmonidés indigènes à la pisciculture de Chazey-Bons ne sera pas possible avant ... 4 ou 5 ans ! Et la rivière de contournement de Verbois n'a même pas d'agenda. Pendant ce temps, les éclusées du Rhône et la planification des vidanges fonctionnent bien, merci ! Sur les conseils avisés de quelques membres, la FSPG a donc décidé d'approcher des avocats spé-

cialisés dans la protection de l'environnement et des animaux. Selon eux, il y a largement matière à s'opposer à la gestion actuelle du Rhône devant les tribunaux, en particulier pour ce qui concerne les vidanges. A ce jeu là, certains y perdront des plumes, mais deux décennies d'espairs déçus, ça suffit !

Un parti du Grand conseil bouge enfin pour l'Aire, et c'est le MCG !

Le 28 avril dernier, le MCG a déposé un projet de motion (<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02631.pdf>) qui demande :

- **De prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour inviter la commune de Saint-Julien à cesser immédiatement le rejet d'eaux usées dans l'Aire**
- **A informer sans délai le Conseil fédéral de cette problématique s'agissant d'un cours d'eau international.**
- **A envisager toutes les mesures de coercitions pour que cette pollution cesse sans plus attendre.**

S'il est attesté par les publications de l'Etat qu'en effet, environ un tiers du débit d'étiage de l'Aire est constitué des eaux d'égouts qui fuient à travers le réseau vétuste des eaux usées de Saint-Julien (lire aussi pages 10 et 11), il n'en demeure pas moins que de nombreuses sources de pollution sont issues aussi du territoire genevois. La disparition récente de la quasi totalité de la vie animale sous les galets est à cet égard révélatrice d'une pollution récurrente par les pesticides. C'est néanmoins une prise de position réjouissante des députés MCG en faveur des cours d'eau du canton. Et on espère que ce ne sera pas la dernière !



Pollution chronique de l'Aire : ce que cache la renaturation

Source : Christian Starkenmann, 19 avril 2020

Ces dernières années, dès la fin février jusqu'au début avril, les pierres du lit immergé de l'Aire sont noirâtres avec un film gluant qui retient des petites bulles de gaz. J'avais interpellé le directeur de l'Office cantonal de l'eau, Monsieur Gilles Mulhauser, à ce sujet. Il m'avait répondu qu'il n'avait pas reçu de « commande » de notre magistrat écologiste pour faire quelque chose.

J'ai alors lu attentivement le dernier rapport de l'étude sur la qualité de l'eau de l'Aire et de ses affluents, rédigé par son Service de l'Ecologie de l'Eau (SECOE) en 2016. Il est surprenant que ce rapport, certes bien fait, ne mentionne les micropolluants domestiques qu'à partir de 2016 et que l'analyse du bassin versant de l'Aire n'ait lieu que tous les six ans. Seules les valeurs les plus élevées y sont reportées.

Donner la valeur la plus élevée et non une moyenne annuelle de mesures ponctuelles est adéquat et très instructif, mais il faudrait impérativement augmenter le nombre de prélèvements, car on ignore si entre les deux mesures la pollution aurait été plus importante ou pas ; alors que les nouveaux appareils de mesure sont totalement automatisés et génèrent de nombreuses données en très peu de temps.

Qu'ai-je appris de ce rapport ?

A l'embouchure du Petit Voiret, ruisseau entièrement genevois, le niveau du **Paracétamol** et d'un **antidiabétique** font exploser les compteurs par rapport aux autres stations de mesure plus en amont, France incluse. On y trouve par ailleurs un agent de contraste **l'omeprol**, qui ne devrait même pas se retrouver dans les eaux usées, ce qui fait dire au rapporteur « *qu'il s'agit d'une situation due à de mauvais raccordements* ». Lorsque j'ai demandé au service de l'État comment il pensait rectifier le problème, voici la réponse que j'ai reçue : « *Des mauvais raccordements avaient été identifiés et corrigés en 2013. Malgré la présence de micropolluants, les dernières inspections n'ont pas permis de mettre en évidence des apports significatifs d'eaux usées* », donc rien ne va se faire.

En amont du Pont du Centenaire on trouve 1600 fois plus de **Methoxyfénoxyde** qu'à Lully. Cet **insecticide** utilisé en viticulture et arboriculture a une dose létale pour les abeilles de 80 µg. Si ponctuellement on en a mesuré 1.6 µg/L, on peut imaginer la quantité épandue dans l'environnement lorsque l'on sait que cette donnée ne prend pas en compte le débit. On peut aussi se demander quelle était la concentration de cet insecticide quelques jours avant ou après la mesure. Une telle concentration de ce pesticide doit faire des ravages au niveau des insectes aquatiques. Voici la réponse du SECOE à cette question : « *Sa période d'utilisation coïncidait avec ce prélèvement (mois de juillet). Le mois suivant, sa concentration était retombée à 13 ng/L* ». Alors selon l'État tout va bien, ce n'est pas grave.

Si on regarde d'autres indices comme celui des **herbicides**, sur France on constate que les Nants de la Folle et de Ternier, les deux principaux ruisseaux qui forment l'Aire à St Julien, ont des indices respectivement de 0.49 et 0.15, mais sur Suisse à la station du Gratillet, l'indice est de 1.9. En gros, une soupe de **Roundup** nous provient de Bardonnex. N'est-il pas possible d'identifier son origine et de discuter avec les pollueurs pour trouver des solutions ?



Une renaturation exemplaire qui masque une qualité de l'eau médiocre !

Pour l'Aire, comme souligné dans le rapport du SECOE, **la question des débits est essentielle**. Sachant qu'il y a deux sites de pompage reliés à des étangs sur France, j'ai demandé au SECOE s'il surveillait la gestion du bassin d'Ogny à St Julien. On m'a répondu : « *Ce bassin étant situé sur territoire français, nous ne pouvons que vous conseiller de prendre contact avec la communauté de communes du Genevois qui pourra vous renseigner* ».

Alors que la renaturation de l'Aire a gagné de nombreux prix, même au niveau Européen, je constate depuis des années un manque d'engagement et d'objectifs clairs ainsi qu'un défaut de volonté de la part du SECOE pour prendre des actions correctives sur la qualité de l'eau. Triste constat ! Toutes nos lettres, interventions dans les journaux ou autres sont restés sans réponse. **Il nous faut un changement de gouvernance à la tête de ce département !!**

Pollution accidentelle : l'Aire à nouveau gravement polluée !



(MP) Triste ironie du sort !! C'est le jeudi 28 mai, le jour même où paraissait dans la Tribune de Genève un article alarmant sur la mauvaise qualité de l'eau de l'Aire (**voir également l'article de Christian Starkenmann sur la page précédente**), qu'une pollution accidentelle est survenue dans cette même rivière suite au déversement d'une très grande quantité d'eaux usées directement dans le cours d'eau. Cet événement malheureux a réellement débuté le 27 mai et fut découvert vers 20h30 suite au signalement au SIS d'une mortalité piscicole. La source de la pollution fut trouvée vers 23h30. Il s'agit de la rupture acci-

dentelle d'une conduite de refoulement dans le périmètre de la station de pompage de ces mêmes eaux usées, gérée par les Services Industriels de Genève SIG et située sur la commune de Confignon. Cette station inaugurée en 2001, transfère ces eaux usées en direction de la STEP d'Aire sise au bord du Rhône. La fuite était localisée à une profondeur de 2m environ et distante de 50 m du cours d'eau.

Une grande quantité d'eau usées nauséabondes (notamment des matières fécales) ont asphyxié de nombreux poissons sur le parcours situé en aval. Le 28 mai vers 14h, les SIG ont installé une hydrante pour tenter d'évacuer les matières déposées et de diluer la pollution afin de sauver les poissons rescapés en leur apportant de l'eau propre et oxygénée pour garantir leur survie. Le vendredi 29 mai, 80 kg de poissons morts ont été ramassés. Ce sont finalement 3 millions de litres d'eaux usées qui ont été déversés dans l'Aire. A noter que la RTS effectuait un reportage sur la rivière le lendemain de l'accident, et ce dernier a été évoqué au journal télévisé de 12h45 de la RTS. Les investigations se poursuivent afin de déterminer précisément les causes et les responsabilités.



Un bien triste spectacle pour une rivière qui subit déjà une pollution chronique depuis des années !



Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

*Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?
Que St-Julien-en-Genevois mette enfin aux normes son réseau d'eaux usées ??*

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique
Geneva Street Fishing GSF
L'Hermance

Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT
Amicale des Pêcheurs du Lac APL
Club Genevois de Pêche en Mer CGPM

La Loutre (section pêche)
Les Tanneurs
Les Bouvrières

DEMANDE D'ADHESION

(No 87 - Juin 2020)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 60.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

FSPG

AMICALE TOS-Lémanique

AMICALE DE LA TOUVIERE

LES BOUVIERES

GENEVA STREET FISHING GSF

LA LOUTRE

LES TANNEURS

APL - Lac Léman

L'HERMANCE

CLUB GENEVOIS PECHE EN MER

JIMENO Daniel

MAZZOLA Maurice

LEROY Stéphane

FURRER Valentin

GERBER François (prés. a.i.)

BECK Stéphane

FAVRE Michel

LUCHETTA Lydia

MONNEY Julien

DOS SANTOS Manuel

d.jimeno@geneveopera.ch

maurice.mazzola@bluewin.ch

s.leroyx1@gmail.com

valentin@fspg-ge.ch

gvastreetfishing@gmail.com

stephane.beck@gva.ch

mfavre@romandie.com

amicalepecheursapl@gmail.com

monneypecheur@gmail.com

masantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche www.sfv-fsp.ch/?L=1

QR-Code vers le site Internet de la FSPG: =>

